



SNUDI-FO

Section de **Mantes**

snudifo78@wanadoo.fr

Novembre 2009

Réunion des syndiqués et des collègues intéressés le mardi 1er décembre à 17 h 15
à L'Union locale Force Ouvrière Rue de la Vaucouleur (ancienne Cellophane) Mantas la Ville

Mantes la Jolie : Le SNUDI FO demande audience à Monsieur le Maire de Mantas la Jolie sur quatre points : le plan de transformation des écoles, le rétablissement de l'indemnité cantine, le remplacement des ATSEM partant en retraite et les moyens donnés aux écoles pour assurer l'hygiène face à la grippe A.

PLAN DE TRANSFORMATION DES ECOLES DE MANTES LA JOLIE

La mairie de Mantas la Jolie veut transformer les 36 écoles en 16 groupes scolaires. Dans un courrier aux directrices et directeurs de Mantas la Jolie en date du 23 septembre 2009, Monsieur le Maire de Mantas la Jolie, sur la signature de l'adjointe déléguée à la vie scolaire et de la famille, informe de sa « décision » d'aboutir : « *à terme vers 2016 seront ainsi institués 16 groupes scolaires, cohérents et fonctionnels, aptes à relever le défi de l'éducation.* » Les objectifs annoncés sont de trois ordres :

- améliorer la cohérence territoriale des implantations scolaires...
- renforcer la qualité et la sécurité des installations...
- s'inscrire dans une démarche de développement durable...

Lors du conseil municipal du 5 octobre les intentions municipales ont été précisées dans une délibération qui a été soumise au vote :

- Rentrée 2011 : fermeture de l'école maternelle les Anémones, la création d'un groupe scolaire Rousseau et d'un autre groupe scolaire Jonquilles/Colette
- « Ensuite » fusion des écoles maternelles Violettes et Campanules « voire » la création d'un groupe scolaire Violettes/Campanules / Cousteau
- Rentrée 2012 : « fusion » des écoles Capucines et L.A Lumière, « ajustement de la sectorisation » de M. Curie et Mimosas.
- « A terme », la fermeture de l'école maternelle les Bleuets et « l'adaptation des locaux » de Vilmorin/Monet/Lavandes/pervenches/Gentianes/Tulipes/Mermoz.

(Nous tenons le document complet à disposition des collègues.)

Par delà les nécessaires ajustements de secteurs scolaires d'équilibrage entre certaines écoles, le **SNUDI FO rappelle son attachement :**

- au maintien de toutes les écoles avec un(e) directeur(trice) pour chacune d'elle.
- Au maintien de la référence à la notion d'école, l'école communale laïque et républicaine dont les maîtres sont des fonctionnaires d'Etat indépendants des élus politiques et des aléas électoraux, les dépenses de fonctionnement incombant au devoir des mairies.

De ces deux positions découle une opposition ferme et définitive aux EPEP et aux jardins d'éveil dont les projets menacent l'existence des écoles maternelles et élémentaires.

C'est sur ces bases que le SNUDI FO demande audience à Monsieur le Maire de Mantas la Jolie

Le SNUDI FO affirme qu'il est disponible pour toute initiative sur ces points.

Il est clair que pour aboutir, l'unité doit prévaloir pour s'opposer à ce plan.

**RETABLISSEMENT DE L'INDEMNITE FONCTIONNELLE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DE LA CANTINE.**

Autoritairement, le directeur général de la mairie (qui a démissionné depuis) a supprimé l'indemnité fonctionnelle de gestion administrative de la cantine qui était versée depuis des dizaines d'années aux directeurs d'école en contrepartie du pointage quotidien des rationnaires et du lien avec les familles et le service de restauration. Disons-le tout net, cette indemnité ne grévait pas les finances de la ville puisqu'elle équivalait à environ 50 € par mois. Mais cette indemnité exprime la reconnaissance d'un travail effectif et d'un engagement de la part des écoles pour assurer le meilleur fonctionnement possible dans la nécessaire continuité de la journée scolaire des élèves restant à la cantine. Cette décision ne peut qu'engendrer des difficultés importantes pour les familles, une crispation dans les rapports entre les écoles et la mairie. En outre, pour les maternelles, les ATSEM doivent fournir un travail supplémentaire alors même que leur service doit être réservé à l'Education Nationale pendant le temps scolaire.

Le SNUDI FO propose la signature d'une pétition adressée au maire et demandant le rétablissement de cette indemnité (en pièce jointe).

REMPLACEMENT DES DEPARTS EN RETRAITE DES ATSEM.

Si votre école est concernée, informez-en le SNUDI FO.

Mantes la Ville: Le SNUDI FO soutient la position du syndicat CGT des Territoriaux qui disent **NON** à la privatisation du service de nettoyage dans l'école Jean Jaurès et **OUI** à un service public de qualité effectué par les agents municipaux.

Récupération des ½ journées d'information syndicale: Rappelons tout d'abord que les ½ journées d'informations syndicales s'inscrivent dans un ensemble de textes réglementaires codifiant le droit syndical. La défense de ces droits qui fondent les libertés individuelles et collectives élémentaires devrait être au cœur de tous ceux qui sont attachés à la démocratie dans notre République. En tout état de cause, la participation à deux fois 3 heures d'informations syndicales est ouverte à tout enseignant dans le cours de l'année scolaire. Comme nous l'a confirmé M. l'Inspecteur d'Académie lors de l'audience du SNUDI FO du 5 novembre, la récupération de ces 6 heures doit maintenant s'effectuer sur les 108 heures annualisées hors présence des enfants, notamment sur les animations pédagogiques. Informez le SNUDI FO de toute difficulté.

Enquête sur les besoins en logements pour les instituteurs et les professeurs des écoles de la région de Mantès. (Merci aux directeurs d'écoles d'attirer l'attention des collègues sur cette enquête)

Se loger à Mantès (même pour un an pour les collègues à titre provisoire) n'est pas facile, en particulier lorsque l'on débute dans la profession ce qui est le cas pour un grand nombre de collègues dans nos circonscriptions.

Le SNUDI FO lance une enquête syndicale pour recenser les besoins en logements qui débouchera sur des initiatives en direction des autorités locales.

Si vous êtes concernés, remplissez le talon ci dessous et renvoyez-le au SNUDI FO.

.....
**ENQUETE SYNDICALE DU SNUDI FO POUR RECENSER LES BESOINS EN LOGEMENTS
SUR LA REGION DE MANTES. (à renvoyer à SNUDI FO 4 Pl. de Touraine 78000 Versailles.)**

NOM Prénom:

Enseignant à l'école

à titre Provisoire ☐ à titre Définitif ☐

Professeur des écoles ☐ Instituteur (trice) ☐

Pour me joindre: Adresse postale:

Adresse mail: Téléphone:

Demande de logement
de type, F1 ☐, F2 ☐, F3 ☐, F4 ☐

Etre syndiqué, c'est être organisé pour défendre ses droits.

Dans cette situation, plus que jamais, ADHEREZ, faites ADHERER au SNUDI-FO !

Pour nous joindre, pour tout problème syndical :

Gérard Reix école Vilmorin MLJ, Marie-Christine Dumoutier école les Tulipes MLJ

Ou à la section départementale au 01 39 51 23 94 snudifo78@wanadoo.fr